Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1043

Artikel: Prospective : illusoire croissance
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020878

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TÉLÉVISION

Des structures bien suisses

La SSR étrudie la mise en place de nouveaux organes de direction: un peu plus d'entreprise, renforcement du pouvoir décentralisé et en principe meilleure représentation du public.

(*jg*) La Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) vient de mettre en consultation les propositions de son groupe de réflexion pour une réforme des structures. L'organisation actuelle de la SSR est le produit d'un rapport déposé par Hayek à la fin des années septante. Il en avait coûté sept millions de francs et trois ans de discussion.

Les organes de l'entreprise

Des entretiens réalisés par le groupe interne de réflexion qui propose les nouvelles structures ont mis en évidence que l'organisation actuelle est trop lourde. Il y a pléthore d'interventions dans le processus de décision et personne ne sait qui est responsable de quoi (Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, organes cantonaux, régionaux et régionaux-linguistiques). D'autre part les membres des organes faîtiers sont choisis en fonction de leur capacité à représenter des intérêts plutôt qu'en raison de leur compétence dans le domaine des médias.
Le nouveau projet prévoit une séparation claire de la *fonction entreprise* et de la *représentation du public*. La fonction entreprise, pour reprendre le jargon du rapport, serait organisée sur le modèle de la société anonyme avec un *conseil d'administration* et une *direction*. Le conseil d'administration est lui-même divisé en un *conseil central* qui serait une espèce de législatif et un *comité* qui serait l'exécutif.
Le document du groupe de réflexion prévoit deux variantes dont l'une, un modèle centralisé totalement contraire aux traditions helvétiques, n'est que de pure forme. L'autre est dite *national/régional*, ce qui signifie qu'il existe un conseil par région en plus du conseil central et, cela va de soi, un comité régional en sus du comité du conseil central (c'est comme ça que ça s'appelle...). Le conseil central délègue des attributions au conseil régional.
Jusqu'ici rien que de typiquement suisse malgré le parfum très vieux-communiste du vocabulaire utilisé pour désigner les instances. Mais nous ne pouvons résister au plaisir de citer in extenso ce parfait exemple de la langue de coton: *«Les conseils et l'étage supérieur du management de l'organisation professionnelle sont partiellement imbriqués du fait que les membres des conseils régionaux siègent aussi au comité central et que le directeur général participe (avec droit de veto) aux séances des comités régionaux. L'unité de décision devrait s'en trouver renforcée»*. La clarté, elle par contre, en sort plutôt affaiblie, ou alors, c'est que l'on fait tout pour affaiblir les futurs organes régionaux...
Le groupe de réflexion prévoit que les membres des différents organes seront nommés à 40% par le Conseil fédéral, à 40% par les sociétés membres (les sociétés régionales existant aujourd'hui) et à 20% par cooptation. La durée du mandat n'est pas précisée dans le projet. Nous ferons remarquer que le rôle des organes faîtiers d'un média de service public consiste avant tout à garantir l'autonomie des rédactions et à servir de paratonnerre face aux pressions du monde extérieur. Il n'existe sans doute pas de formule idéale, mais l'idée de la cooptation n'est pas sans intérêt si elle peut permettre d'installer des personnes à l'autorité morale reconnue, et insensibles aux pressions.

La représentation du public

La représentation du public serait assurée par un organisme créé au niveau régional et baptisé *conférence consultative des clients*. Elle serait nommée par les sociétés régionales et jouerait le rôle d'une commission des programmes en analysant les émissions et les activités du média. Elle devrait être représentative de l'ensemble des publics. Un membre de cette conférence siégera au conseil régional.
Ici non plus, rien de bien extraordinaire, sauf l'appellation et le mot clients. L'utilisation de ce terme traduit sans doute la volonté de se donner une image d'entreprise.
Un *organe de médiation* prévu par la loi serait créé comme une émanation de la conférence consultative des clients. Il constituera une première instance de recours avant l'autorité indépendante

PROSPECTIVE

Illusoire croissance

(*jd*) La croissance économique se mord la queue. Dans une thèse soutenue à l'Université de Saint-Gall, Andreas Walther a tenté de calculer les dépenses provoquées annuellement en Suisse par les atteintes à l'environnement. En 1988 la pollution de l'eau, de l'air et des sols, le bruit, les radiations, les risques techniques, les dommages aux plantes et aux animaux, les déchets et les rejets de chaleur, les dégâts provoqués par le mauvais temps en rapport direct avec l'état de l'environnement ainsi que la recherche et le développement représentent la somme de 9 milliards de francs, soit 3,2% du produit national brut. Si on y ajoute une estimation des coûts supportés par l'industrie et l'artisanat et par les ménages, pour lesquels il n'existe pas de données précises, la facture s'élève à 14,5 milliards, une évaluation que l'auteur qualifie de prudente. Au cours des vingt dernières années, les dépenses imputables à la protection des eaux et de l'air, à la lutte contre le bruit et à l'élimination des déchets ont été multipliées par un facteur variant de 3 à 7.

* * *

La vie éternelle n'est pas pour demain. Si, depuis le milieu du XIXe siècle, l'espérance de vie a presque doublé dans les pays occidentaux; même si les progrès de la médecine permettaient de prévenir les décès dus aux maladies cardiaques et aux cancers — près de 50% des décès actuellement aux Etats-Unis —, l'espérance de vie ne progressera plus guère à l'avenir. Des chercheurs américains ont évalué que si plus personne ne mourrait avant l'âge de 50 ans, l'espérance de vie ne progresserait que de trois ans et demi.